Bureau Veritas Exploitation SAS
CHERBOURG EN COTENTIN
Espace René Le Bas Bâtiment H
61 rue de l'Abbaye Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN France
Téléphone : 02 47 71 65 54
Mail : yoan.yon@bureauveritas.com

A l'attention de Mme CLEREMBAUX CAROLINE
CA DU COTENTIN
3 ALLEE DE LA FOSSE
50340 LES PIEUX

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PELLE JCB JS14KDK0145835 N° JS14KDK0145835

AVEC ECART

Intervention du 05/06/2024

Coordonnées du site : CA COTENTIN
Nom du site : SERVICES TECHNIQUES
Latitude : 49.5064
Longitude : -1.8057

Lieu d'intervention :
3 ALLEE DE LA FOSSE
50340 LES PIEUX

Numéro d'affaire : 13233304
Référence du rapport : 13233304/15.6.1.R
Rédigé le : 06/06/2024
Par : Yoan YON
Ce document a été validé par son auteur

Références client
PELLE JCB

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisées ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Mme CLEREMBAUX CAROLINE.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PELLE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : CAC LES PIEUX
Marque: JCB Type: JS14KDK0145835 n°série: JS14KDK0145835

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / SERVICES TECHNIQUES

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : PELLE

Localisation : CAC LES PIEUX

Marque : JCB
Type : JS14KDK0145835
N° de série : JS14KDK0145835
Année de fabrication : 2011

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
A.2- Affichage capacité	**Afficher au poste de conduite les abaques de charge de manière lisible .**
Code Obs. : YY/050624/102159/0	*Date de 1er signalement:* 05/06/2024 NOUVEAU
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route)	**Remettre en état le feux stop.**
Code Obs. : YY/050624/102312/0	*Date de 1er signalement:* 05/06/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View
Aucune image disponible

Fiche N°1	PELLE	N° série : JS14KDK0145835
	Marque : JCB	

	Type : JS14KDK0145835	Texte de référence : Arrêté du 5 mars 1993 modifié et arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2011	
	Localisation : CAC LES PIEUX	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Mme CLEREMBAUX CAROLINE

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Thermique**	Carburant :	**Gazole**
C.M.U. (kg) :	**5570**	Compteur horaire :	**5261**
Charge à portée maximale (kg) :	**2930.0**	Charge à portée minimale (kg) :	**5570**
Portée minimale (m) :	**4.0**	Marquage Constructeur :	**CE**
Indicateur :	**Charge / Moment**		

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Charge / moment, Recul**	Lumineux :	**Charge / Moment**

Équipements

(1)

Désignation :	**Anneau**	Vérifié :	**Oui**

(2)

Désignation :	**Godet**	Vérifié :	**Non**

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais :	**Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

Description et conditions d'exécution des essais

Description :	**Gueuses fourni par le client**	Charge d'essai estimée (kg) :	**1600**
Portée d'essai (m) :	**5.0**		

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) :	**1600.0**	Portée (m) :	**5.5**

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	PELLE	N° série : JS14KDK0145835
	Marque : JCB	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Appareil de mesure utilisé

Suspentes

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.6 Capacité des équipements interchangeables
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.11 Identification de l'accessoire
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite
- 1.2 Autres accès pour entretien et vérification

3 Charpente

- 3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)
- 3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle

4 Châssis

- 4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs
- 4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)
- 4.7 Stabilisateurs
- 4.8 traverses, longerons, châssis

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare
- 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.1 Chauffage
- 7.2 Constitution, fixations, plancher
- 7.3 Protection contre les chutes de hauteur
- 7.5 Protection de l'opérateur
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8a Vitrages
- 7.8b Essuie-glace
- 7.8c Rétroviseur
- 7.9 Eclairage cabine

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore
- 8.7b Avertisseur lumineux

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission
- 10.12 Frein de stationnement
- 10.13 Freins d'orientation
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course / hors course
- 11.4 Limiteur de moment de renversement, CEC
- 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
- 11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)
- 11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT 11

Copyright BUREAU VERITAS